



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité alimentaire

Question écrite n° 32527

### Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les risques sanitaires potentiels engendrés par une grande consommation de saumon. Selon une étude de chercheurs américains de l'université d'Albany (État de New York), les saumons d'élevage contiendraient des taux alarmants de polluants cancérigènes. Nourris avec des huiles et des farines de poisson, ces poissons seraient contaminés par leur alimentation ; des traces de PCB, de dioxine, de dieldrin et de toxaphène auraient été relevées sur plus de 700 saumons d'Europe et d'Amérique. Les espèces les plus polluées proviendraient d'Écosse et des îles Féroé, en Atlantique Nord. Selon ces scientifiques, manger du saumon plus d'une fois par mois (soit 227 grammes) générerait des « risques cancérigènes inacceptables ». Quant au saumon sauvage, sa consommation devrait être limitée à huit fois par mois. Même si elle reconnaît l'importance du contrôle des contaminants, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) indique que les résultats des Américains viennent d'un mode de calcul scientifique différent de celui utilisé par les organismes de surveillance européens. Or, la France se situe au deuxième rang mondial des pays consommateurs de saumon, derrière le Japon. Afin de rassurer les consommateurs, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer son avis sur ce différent.

### Texte de la réponse

La revue Science a publié, le vendredi 9 janvier 2004, une étude sur « l'analyse globale des contaminants chimiques dans le saumon d'élevage ». Cette étude porte sur plus de 700 saumons d'élevage et sauvages achetés dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Compte tenu des taux de contaminations constatées en dioxine, PCB et pesticides pour ces saumons, l'étude recommande en conclusion de ne pas consommer plus d'une fois par mois du saumon d'élevage. Cette étude qui inclut un grand nombre de résultats au niveau mondial, n'apporte pas d'élément spécifique nouveau sur la présence de dioxines, PCB et pesticides dans le saumon, poisson gras dont on sait par de nombreuses études et données recueillies qu'il fixe ce type de contaminants. La méthode d'évaluation des consommations à ne pas dépasser sur laquelle s'appuie l'étude de Science dans ses conclusions et recommandations repose sur une approche récente mathématique de l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA). Il s'agit d'une approche différente de celle qui est reconnue par les organismes chargés de la santé publique et de la protection du consommateur et utilisée par l'OMS et les agences nationales de sécurité sanitaire des aliments en Europe. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dans un communiqué de presse du 9 janvier 2004 a indiqué qu'il lui semble nécessaire de discuter aux niveaux européen et international de la validité et la pertinence des modèles mathématiques utilisés dans le domaine de la protection du consommateur. L'Agence continue d'étudier les résultats des plans de surveillance sur les poissons qui lui ont été transmis afin de faire un point actualisé sur l'ensemble des données en France et de proposer une teneur maximale en PCB dans les poissons dans le prolongement de sa proposition récente de dose journalière tolérable. L'Agence a souligné que, si l'ensemble de ces données souligne l'importance de la surveillance des contaminants et des efforts pour les réduire dans la filière poisson, il lui paraît non fondé à ce stade de revenir sur ses évaluations et recommandations antérieures, au seul vu de

cette étude. L'AFSSA rappelle en conséquence sa recommandation de consommer, dans le cadre d'une alimentation équilibrée, du poisson au moins deux fois par semaine en alternant les espèces (grasses, non grasses) afin de bénéficier des effets protecteurs des acides gras Oméga 3 présents dans les poissons gras, dont le saumon.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Merly](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32527

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2004, page 615

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 320